



session 2022 des ASSR 1 et ASSR 2

publié le 10/02/2022 - mis à jour le 11/02/2022

Descriptif :

Les élèves de 5e et de 3e passeront leur attestation scolaire de sécurité routière en mai selon le calendrier suivant : ASSR1 le 5 mai et ASSR2 le 6 mai (les sessions de rattrapage se feront les 12 et 13 mai).

Sommaire :

- Calendrier des ASSR session 2022
- Que sont les ASSR ?
- Pour s'entraîner

● Calendrier des ASSR session 2022

- ASSR 1 pour les 5e => le 5 mai 2022
- ASSR 2 pour les 3e => le 6 mai

● Que sont les ASSR ?

Ce sont des épreuves se déroulant durant l'année scolaire de 5e (ASSR1) et 3e (ASSR2). Elles donnent lieu à la délivrance d'une attestation obligatoire pour apprendre à conduire. Leur but est de faire connaître des règles de circulation, les ASSR ne sont pas un examen sur le code de la route. Le plus important est le comportement à adopter dans les situations de partage de l'espace routier, en tant que piéton, cycliste, cyclomotoriste ; passager de car, de vélo, de cyclo ou en voiture ou bien encore en tant que témoin d'un accident.



Plus d'informations en cliquant sur le lien [↗](#)

L'éducation à la sécurité routière s'inscrit dans les composantes du socle commun de connaissances et de compétences.

● Pour s'entraîner

<https://padlet.com/cpebedel86/o4xfcibfmyd7> [↗](#)